



**Le Tambour d'Amuré**  
L'INFORMATION QUI RÉSONNE DANS LE MARAIS

**BONUS  
INFOS**

BULLETIN MUNICIPAL  
N°1 - Juin 2026

## LE TAMBOUR FAIT TOUTE UNE HISTOIRE !

Fraîchement élus et installés dans leur fauteuil, certains d'entre nous s'interrogent sur le pourquoi de ce tambour dans la salle du Conseil Municipal ? De quelle année est ce tambour, il ne doit pas être jeune non .. ?

Mais pourquoi est-il là ? Il faut absolument connaître son histoire... Il fait sans doute partie du patrimoine communal... On ne peut passer à côté ... Et les plaisanteries commencent à fuser sur la diffusion de l'information à l'instar de crieurs, des colporteurs d'autrefois sur la place du village.. et si finalement on n' était pas si loin de l'histoire intime de ce tambour se dit-on ?...

Qu'à cela ne tienne, on va creuser l'histoire de ce tambour, on ne peut vraiment pas passer à côté pour nous et les habitants.. Et le lendemain, Gaëta, mémoire vivante de la commune (*bientôt 20 ans au service de la commune..*) nous relate l'origine du tambour...

Après quelques anecdotes, nous sommes émus de savoir qu'il a appartenu au dernier garde-champêtre du village Arsène GUILLET, garde champêtre de la commune de 1962 à 1978 ...

Autrefois le garde champêtre incarnait une figure essentielle de la vie rurale, à mi-chemin entre agent de police, surveillant les moissons et territoires de chasse et crieur public pour annoncer les nouvelles de la commune.

Dès le lendemain, nous contactons Patricia GUILLET, la petite fille du garde champêtre et sa maman, Marie-Josèphe... pour échanger sur ce sujet et notre envie de créer ce lien subtil entre l'histoire du tambour et le nouveau nom du bulletin municipal. Faire revivre l'histoire de ce tambour et à travers lui la mémoire du dernier garde-champêtre du village nous anime tous !

Alors c'est décidé, nous rebaptiserons le bulletin municipal : Le tambour d'Amuré, l'information qui résonne dans le Marais !

Nous remercions vivement Gaëta pour nous avoir révélé ces informations, Patricia GUILLET et sa maman pour avoir accepté de nous aider à faire revivre cette histoire qui fait partie de notre patrimoine communal.

Alors, la prochaine fois que vous rentrerez dans la salle du Conseil Municipal, jetez un œil sur le dernier tambour du garde champêtre du village pour revivre un moment de l'histoire du village et du bulletin municipal !



Photo @francisPeckre



MR GUILLET  
Garde-champêtre  
et sa famille.



Alain Guillet

# RAPPEL DU GARDE-CHAMPÊTRE

## ENTREtenir SES ESPACES VERTS

Autrefois, le garde champêtre veillait au respect des chemins, des fossés, des haies et de l'ensemble des espaces communs de la commune. Par sa présence quotidienne sur le terrain, il rappelait à chacun l'importance de l'entretien de sa propriété et de ses abords afin de préserver la sécurité, la salubrité et la qualité de vie de tous.

Si les missions ont évolué au fil du temps, cet esprit de responsabilité collective demeure plus que jamais d'actualité. En effet, la réglementation communale prévoit que chaque riverain participe à l'entretien des espaces situés aux abords de son habitation. Cela concerne notamment le nettoyage des trottoirs, l'élagage des arbres et des haies qui pourraient empiéter sur la voie publique, ainsi que le maintien en bon état des fossés et des dispositifs d'écoulement des eaux pluviales.

Ces règles ne sont pas de simples contraintes administratives. Elles contribuent à la sécurité des piétons et des automobilistes, limitent les risques d'inondation et participent à l'embellissement de notre village. De même, chacun est invité à respecter les espaces publics, à éviter les dépôts sauvages et à veiller à la bonne tenue des concessions familiales au cimetière communal.

À l'heure où les agents communaux assurent l'entretien des espaces collectifs, la participation de chacun reste essentielle. Par quelques gestes simples et réguliers, nous contribuons ensemble à préserver le caractère accueillant de notre commune et à perpétuer les valeurs de respect et de solidarité qui animaient déjà nos anciens et notre garde champêtre.

**Chaque habitant contribue à la qualité de notre cadre de vie en veillant à :**



- Entretien des trottoirs et des abords de sa propriété ;
- Tailler régulièrement les haies et élaguer les arbres afin qu'ils ne débordent pas sur la voie publique ;
- Maintenir fossés, buses et écoulements des eaux pluviales en bon état ;
- Ne pas déposer de déchets, matériaux ou encombrants sur le domaine public ;
- Demander une autorisation préalable pour les travaux ayant un impact sur le domaine public ;
- Entretien des concessions funéraires et les espaces entre les tombes ;
- Respecter les espaces publics, les équipements communaux et le cimetière ;
- Participer, par des gestes simples, à l'embellissement et à la sécurité de notre commune.

**La municipalité remercie l'ensemble des habitants pour leur engagement et leur contribution quotidienne au maintien d'un cadre de vie agréable, sûr et respectueux pour tous.**

